

## Le sport dans la société \*

\* *Résolution adoptée par la 2e Conférence des ministres européens responsables du sport réunis à Londres du 4 au 7 avril 1978 (voir « Revue Olympique » Nos 125-126 p. 189 et 127 p. 290).*

Les ministres européens responsables du sport, réunis à Londres, du 4 au 7 avril 1978,

*Rappelant* les résolutions qu'ils ont adoptées à leur première Conférence, et notamment la recommandation sur la Charte européenne du Sport pour Tous,

*Affirment* leur foi dans l'importance du sport comme moyen de promouvoir la compréhension internationale, le respect mutuel et les contacts amicaux entre les collectivités et dans le cadre de celles-ci ;

*Soutiennent* les efforts des organismes directeurs internationaux du sport en vue de développer les qualités morales et physiques, exprimées par l'idéal olympique, sur lesquelles est fondé le sport véritable ;

*Déplorent* l'intrusion déplacée de considérations politiques étrangères au sport dans le sport international ;

*Reconnaissent* que la (politique internationale en est venue à jouer un rôle dans le sport, et que la politique suivie par certains pays ne les rend pas susceptibles de participer à des manifestations sportives internationales ;

*Soulignent* leur opposition à toute discrimination en matière de sport fondée sur la race, la religion, la politique ou tout autre critère incompatible avec la *Charte olympique* et attirent l'attention des autorités sportives sur la déclaration internationale contre l'apartheid dans les sports adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies ;

*Affirment* qu'il importe de maintenir l'indépendance des organismes sportifs nationaux et internationaux dans toutes les questions concernant la conduite de leurs affaires et l'organisation de manifestations sportives internationales, ainsi que la responsabilité qui leur incombe pour faire respecter dans leur secteur sportif les principes sur lesquels se fonde la présente résolution ;

*Rappellent* à ces organismes que les gouvernements ont aussi un rôle à jouer dans l'encouragement à la pratique du sport et insistent sur la nécessité de travailler avec eux pour l'accomplissement de cette tâche ;

*Conscients* de l'augmentation des frais de préparation, d'organisation et de participation inhérents aux compétitions sportives internationales, mais néanmoins s'étant fixé de propager à travers le monde le principe et la réalité du Sport pour Tous ;

*Exhortent* les organismes sportifs internationaux non gouvernementaux à envisager les mesures qui doivent être prises lorsque, à leurs yeux, un organisme sportif national a retiré indûment des athlètes, pour des raisons autres que sportives, d'une manifestation internationale ;

*Invitent* le comité des (ministres du Conseil de l'Europe à demander instamment aux gouvernements des Etats membres :

1. de prendre des mesures, en consultation et en coopération avec les organismes sportifs nationaux et internationaux, pour protéger les compétitions internationales contre les ingérences néfastes ;
2. de soutenir les efforts des pays en voie de développement tendant à établir des programmes d'éducation physique, à créer des équipements sportifs et à donner à leurs citoyens des occasions plus nombreuses de pratiquer le sport ;
3. de coordonner les activités dans le domaine du sport et de coopérer dans toute la mesure du possible à la mise en œuvre de programmes concrets d'aide ;

*Invitent* les organisations non gouvernementales à se concerter pour décourager le recours à toute pratique confondant nationalisme et sport, telle que le recours excessif aux hymnes et aux drapeaux.

